



COMPTE-RENDU DÉFINITIF
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 21 JANVIER 2020

Le mardi 21 janvier 2020 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 15 janvier et le vendredi 17 janvier 2020, pour un ordre du jour complémentaire par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, Mme BROSSSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, JEMNI, M. JOMIER, Mme KONE, MM. LERT, Mme MERZI, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mmes RICHARD, SOLANS, MM. THEBAULT, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. LAPEYRE à Mme FILOCHE, M. MADEC à M. DAGNAUD, Mme MALAI à Mme KONÉ.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. BOHBOT, Mmes DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, HOLLARD, MM. JOURNO, KOCH, Mmes LANIESSE, M. MABILEAU, Mmes MINDAY, ONGHENA, M. PENINO, Mme POUDIOT, M. TINTI

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats. Il annonce installer la séance, avant d'évoquer le contexte et l'actualité dramatique du côté de la porte d'Aubervilliers. L'ordre du jour sera abordé après ce point tragique.

M. JOMIER est sorti au point 20 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté le vœu s'y rattachant.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192020001 Désignation du secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192020005 Adoption de la procédure d'urgence

M. DAGNAUD propose de délibérer sur l'urgence inscrite à l'ordre du jour, la DGSP 31. Cette inscription complémentaire est actée. Le projet de délibération est soumis au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. D192020002 Adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 novembre 2019

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD déclare ouverte la séance du Conseil d'arrondissement en saluant le public . Il installe la séance, avant d'évoquer le contexte et l'actualité dramatique du côté de la porte d'Aubervilliers.

M. DAGNAUD rappelle qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de la mandature. La situation dramatique qui perdure dans les campements de la porte d'Aubervilliers, de la porte de la Villette et du canal Saint-Denis est évoquée. L'urgence a été mentionnée à plusieurs occasions, mais il y a une capacité en haut lieu à procrastiner, à ajourner l'opération de mise à l'abri. Cette opération avait été annoncée par le ministre, le préfet de région et le préfet de police, suite à l'opération en octobre 2019 porte de la Chapelle. L'opération porte d'Aubervilliers était attendue pour les fêtes de fin d'année. Ce rendez-vous n'a pas été honoré. L'opération aurait dû avoir lieu ces jours-ci ; son report a été appris récemment, sans qu'aucune date ne soit fixée, renvoyée « aux calendes grecques ». Malheureusement, la réalité nous rattrape dans ce qu'elle a de plus sordide, avec le décès à déplorer dans la matinée du 20 janvier d'un jeune de 28 ans de nationalité somalienne. Quand une personne survit sous une tente depuis des mois, aux portes de la capitale et que rien ne se passe, le drame devient un scandale. Comment dire plus fort et plus haut ce qu'ont dit la Maire de Paris, les associations et les riverains, spectateurs consternés de cette situation et d'une forme d'indifférence d'État ? La situation a été évoquée lors de la récente cérémonie des vœux, un appel attendu par les citoyens. Personne ne comprend les attermoissements des pouvoirs publics.

En évoquant la mémoire de ce jeune homme,, il s'agit de rendre hommage à celles et ceux qui continuent de camper et survivre, aux demandeurs d'asile, parfois déboutés du droit d'asile. Ces personnes sont sur le territoire national. La responsabilité d'un élu de proximité, est d'être attentif, inquiet de cette situation. Ce drame relaie à nouveau les alertes et appels au secours. Il est urgent de ne plus attendre, que l'opération ait lieu. C'est une nécessité absolue, un enjeu de survie.

La situation des consommateurs de crack est également mentionnée. À l'issue de l'opération sur la « colline du crack » au mois d'octobre 2019, ces consommateurs ont été dispersés dans la nature, sans accompagnement nécessaire. Là aussi, il s'agit de relancer l'appel, relayé par la Maire de Paris auprès du préfet de police. Une nouvelle opération de dispersion est inimaginable. Il est hors de question de se contenter d'une opération de police, qui éparpille cette scène de consommation de drogue dure, pour la retrouver ensuite dans les entrées de parking, d'immeubles. C'est, selon M. DAGNAUD, une folie de l'avoir fait, il ne faut pas la rééditer. Les conséquences de cette inconséquence sont aujourd'hui payées au prix fort. Les habitants du quartier sont mis en danger, ainsi que ceux de l'est parisien, car malheureusement, la situation tend à s'élargir. Il est insupportable qu'on pleure d'un côté une dégradation dans le nord-est, quand, de l'autre, tout est fait pour aggraver cette situation.

À l'ouverture de ce Conseil municipal, la volonté du Maire est de ne pas passer sous silence une tragédie à l'esprit de tous, d'évoquer la mémoire du jeune homme décédé, et d'y associer les conditions indignes de survie. Il faut rappeler que la situation des riverains n'a jamais été opposée à celle des occupants des campements. La situation est douloureuse, partagée de toutes parts.

L'assemblée applaudit.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

4. D192020003 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé voie Cesaria Evora (19e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI présente la délibération et remercie le Maire. Le fort engagement de la municipalité en faveur de l'aménagement de jardins partagés est rappelé. Paris totalise 138 jardins partagés, et le 19^e arrondissement se situe en haut du palmarès. En effet, il s'agit ici de l'ouverture du vingt-deuxième jardin partagé de l'arrondissement, d'une superficie de 276 mètres carrés. Ce jardin, situé au sein de la promenade Cesaria Evora, sera géré par l'association Rosa Parks, qui anime déjà le centre social et culturel. À l'instar d'autres jardins partagés, l'objectif est d'agir pour l'écologie et l'environnement, d'encourager l'économie circulaire, d'œuvrer contre l'isolement par des activités conviviales, de veiller au lien social. Le but est de continuer à encourager ces initiatives, et de créer d'autres jardins partagés. Ce vingt-deuxième jardin ne sera donc pas le dernier.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur :

5. 2020 DDCT 9 Subventions de fonctionnement (285 150 €) à 90 associations pour le financement de 100 projets (Appel à projets Politique de la Ville - 1ère enveloppe) et deux subventions d'investissement (26 000 €)

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, AHOUDIAN

M. AHOUDIAN présente la délibération, qui vise à soutenir les acteurs associatifs des quartiers populaires, et s'inscrit dans la continuité de l'engagement municipal à leurs côtés depuis plusieurs années. Ces acteurs associatifs interviennent sur différents sujets, que ce soit la question du lien social, de l'aide au retour à l'emploi, l'accès au sport, à la culture. Les élus sont invités à continuer l'action, à encourager ces acteurs associatifs, en votant cette délibération.

M. DAGNAUD précise que quatre associations de l'arrondissement sont concernées, dont Au Cœur de la Vie-Biodanza et Tatane.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY et M. Dan LERT, co-rapporteurs :

6. 2020 DVD 21 Canaux parisiens. Convention d'occupation temporaire pour le stationnement d'un bateau d'hébergement d'urgence

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY

Mme GUY rappelle que ce projet de délibération concerne la convention d'occupation temporaire pour le stationnement de la péniche « Le Tourville », au 17 quai de Loire. Cette péniche, portée par l'association de l'humoriste Gérald DAHAN, a pour objet d'accueillir pendant cinq mois de l'année, soit 152 jours d'hébergement, 24 femmes en situation d'urgence, orientées par la SIAO et le Samu Social. L'encadrement prévu est typique de ce genre de site d'hébergement (travailleur social, éducateur spécialisé, agent de sécurité 24h/24h) afin de faire face à ce contexte particulier. Le site est dédié aux femmes, et s'accorde naturellement à la prochaine Nuit de la Solidarité. La première édition avait permis d'apporter un éclairage sur la situation des femmes à la rue. Depuis, des logements spécifiques aux femmes ont été créés. Celui-ci offrira 24 places supplémentaires. La Nuit de la Solidarité se tiendra le 30 janvier, et permettra de faire le point sur la situation des personnes à la rue, afin d'en tirer les mesures nécessaires. La mobilisation des bénévoles, fidèles à ce rendez-vous solidaire, est saluée, ainsi que les partenaires associatifs.

Par ailleurs, le 30 janvier, le 19^e arrondissement prendra le relai du plan hivernal de la Ville, et ouvrira le gymnase Tandou à l'accueil de 90 personnes pendant trois semaines. Le volant est orienté par les maraudes d'arrondissement ; il y a une forte mobilisation des équipes. La DJS est remerciée pour son aide à libérer le gymnase. Les équipes du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris sont également remerciées. L'ensemble des équipes essaient d'apporter au

centre d'hébergement temporaire de l'humanité, autour de médecins, de toutes ressources possibles, pour faire de ce moment fragile un tremplin vers une sortie plus solide.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :

7. 2020 DASCO 20 Convention d'occupation temporaire d'espaces avec l'Établissement public « LE CENTQUATRE - PARIS »

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, THÉBAULT, Mme MERZI

M. THEBAULT dit quelques mots en introduction, ayant de laisser sa collègue Yasmina MERZI présenter la valeur du projet L'Art pour grandir. Les élus chargés de la culture sont très heureux que le CENTQUATRE accueille une nouvelle année un projet comme celui-ci. Il prend place au sein du Forum des dynamiques culturelles du territoire, élaboré au 104 par l'équipe actuelle. C'est une véritable caisse de résonance de l'activité de création dans l'arrondissement, et dans le nord-est parisien, avec les collègues de Pantin et Aubervilliers. Cette délibération est l'occasion de rendre hommage au créateur Jean BOURBON, Directeur des Publics du 104 jusqu'au 31 décembre 2019. Il s'est beaucoup investi pour que le 104 soit un lieu ouvert, de dialogue. Toutes les équipes sont remerciées pour leur travail.

Mme MERZI ajoute que la Ville de Paris coordonne depuis 11 ans ce programme ambitieux, d'éducation culturelle, pour les enfants des centres de loisirs parisiens. Les opérations sont labellisées L'Art pour grandir et sont inscrites dans le projet éducatif territorial parisien.

Dans cette délibération, il s'agit ici de deux projets. Le premier, Objectif Photos, a permis notamment à une soixantaine de centres de loisirs de bénéficier de l'intervention d'un artiste photographe pour les accompagner dans la découverte de la photographie.

Le second projet, "Voyage au pays des musées", porté par la Direction des Affaires scolaires et Paris Musées, permet aux centres de loisirs de découvrir des musées parisiens et les différentes pratiques artistiques.

De nombreuses écoles et enfants du 19^e arrondissement ont ainsi pu bénéficier de certains de ces ateliers, je pense notamment aux écoles Jean Menans, Colette Magny, Henri Noguère ou encore l'école maternelle Fessart.

Au travers de cette convention, il s'agit ici à la fois d'entériner l'occupation temporaire d'espaces avec le 104, pour permettre l'exposition des créations des élèves qui aura lieu en mai 2020 et de fixer dans son contenu les modalités de participation de la Ville de Paris à hauteur de 6.000 d'euros, pour couvrir les frais d'installation, d'accueil et sécurité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

8. 2020 DAC 272 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BROSSEL

8. 2020 DAC 272 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

Mme BROSSEL présente la délibération. La formidable équipe autour de Béatrice JACOB est saluée et remerciée. Elle porte depuis des années l'ambition du meilleur pour les enfants du 19^e arrondissement en matière d'apprentissage et de pratique artistiques. Elle a réussi à mobiliser de belles mairaines, qui ont accompagné l'association au fil des années. Les plus grands artistes, danseurs, chorégraphes sont venus apprendre aux enfants du 19^e, dont certains n'avaient parfois jamais touché un instrument de leur vie, ni dansé sur scène. Un premier goût, l'envie d'apprendre, a pu être transmis. Des résidences artistiques ont été développées dans les collèges de l'arrondissement, et un lieu investi.

La délibération marque ainsi le début de la nouvelle École des arts populaire, au-delà du soutien à l'association Les Petits Riens. Ce lieu a été créé grâce à l'enthousiasme de Béatrice JACOB et son équipe, et surtout grâce aux habitants, car le projet provient du budget participatif, massivement voté.

De nombreux élus étaient présents à l'inauguration de l'École des arts populaires. Aujourd'hui, à travers les vitres et les fenêtres, on peut voir des enfants répéter, apprendre la musique, la danse, utiliser des salles superbes. C'est un beau projet pour l'arrondissement, qui peut compter sur Béatrice JACOB pour l'aider à avancer, imaginer, rêver, bousculer les préjugés. L'équipe municipale est fière d'avoir accompagné ce projet.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

9. 2020 DAE 40 Propriété communale 11, bis Place Auguste Baron (19e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation de redevance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE

Mme FILOCHE présente la délibération et les locaux concernés. Il s'agit de 650 mètres carrés situés sous le périphérique, porte de la Villette, un milieu complexe à occuper. En 2015, la Mairie a choisi d'installer l'association Freegan Pony, dont le principe correspondait à ses

orientations politiques, solidaires et sociales. Le projet de l'association était un restaurant solidaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire, avec notamment la récupération des invendus, et la création d'emplois pour des personnes éloignées du marché du travail. Ce projet a été largement soutenu par la Ville, avec une forte dynamique liée à l'appel à projets, monté sur le thème de l'alimentation pour tous. La fin du bail de Freegan Pony est arrivée en décembre 2019. Un nouvel appel à projets a été lancé pour maintenir l'occupation du lieu ; quatre offres ont émergé. Le projet Fawa s'est distingué, porté par deux anciennes administratrices de Freegan Pony, s'inscrivant dans la continuité du lieu créé en 2015. Le projet s'articule autour d'un restaurant solidaire, d'activités culturelles, de soirées mensuelles (l'organisation de fêtes est possible par l'absence de riverains). Il y a cependant des travaux à faire, car l'établissement a vocation à recevoir tous les publics. La Mairie a proposé une convention sur 5 ans. Le local devrait ouvrir au printemps 2020.

M. DAGNAUD ajoute qu'une belle aventure se présente, qu'elle fera le lien avec la mutation urbaine du secteur de la porte de la Villette, appelée à devenir la « place de la Villette ». Le temps que le projet se stabilise, cette installation commencera à faire vivre ces espaces disponibles, sur des projets innovants et utiles.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Sortie de M. JOMIER]

VŒU

10. V192020004 Vœu présenté par Violette BARANDA, relatif à la construction d'établissements pour personnes âgées.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BARANDA, M. MADEC

Mme BARANDA remercie les élus de leur attention. Un terrain de 12 hectares sera bientôt disponible ; ainsi, ce vœu déposé en fin de mandature vise à alerter sur la situation des seniors, l'avenir des Papy boomers (dont elle et d'autres font partie). En référence à Hubert REEVES, il est souligné qu'en tant que « poussière d'étoile », il est possible de finir « la tête dans les étoiles », métaphore du grand âge et de la sénilité. Aujourd'hui, le 19^e arrondissement a 246 places en résidence autonomie, dont 74 places en privé. Le prix du loyer est en moyenne de 550 euros, et la moyenne des revenus des retraités est de 1 100 euros. L'arrondissement totalise 772 places en EHPAD. Comme il y a un terrain disponible, à vocation encore indéterminée, ce vœu tend à imaginer un morceau de ville dans lequel vivent des personnes de 65 ans et plus. Il faut noter que 1,8 % des personnes ont plus de 85 ans dans le 19^e. La moyenne d'âge de décès est de 80,5 ans, un âge inférieur à la moyenne parisienne de 83 ans, qui témoigne de la sociologie plus pauvre de l'arrondissement. Un autre pourcentage est à noter : 7,7 % ont 75 ans. Dans 10 ans, il n'y aura pas assez de places. Il faut être vigilant, à l'exemple de la catastrophe sanitaire annoncée ici en 2002, un présage vérifié en 2003. L'humanité se voit aussi à la manière dont elle considère ses anciens. Le vœu appelle à la solidarité. Il faut prévoir un terrain, un équipement innovant. Mme BARANDA souligne que, par ce vœu, le Conseil d'arrondissement stipule le besoin d'un établissement dédié aux personnes âgées dans le futur programme d'aménagement de la place de la Villette, et son inscription dans une démarche intergénérationnelle.

M. DAGNAUD précise que la formulation est amendée par rapport à la formulation initiale du vœu joint à l'ordre du jour.

M. MADEC ajoute qu'à son sens, l'idée est bonne, mais prématurée, car il n'y a pas encore de programmation.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 24 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

11. 2020 DFPE 30 Subventions (190.000 euros) et avenants avec Réseau Mom'Artre / Parrains par Mille / Jeunesse de St Vincent de Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité (9, 10, 12, 13, 14, 18, 19 et 20e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

12. 2020 DFPE 31 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678.000 euros) et signature d'une convention et de cinq avenants avec 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. 2020 DFPE 97 Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

14. 2020 DJS 72 Subventions (153.500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

15. 2020 DASES 25 Subventions (162.000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 8 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG rapporteur :

16. 2020 DAE 34 Fête foraine enfantine place Armand Carrel (19e) - Tarifs et conventions

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17. 2020 DAE 52 Budget Participatif - Subvention (1.636.000 euros) et conventions en faveur de cinq projets de l'économie circulaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

18. 2020 DAE 53 Budget Participatif - Subvention (250 000€) et conventions en faveur de deux projets de l'alimentation solidaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS rapporteure :

19. 2020 DASCO 6 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2020 DASCO 12 modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année 2020-2021

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe NAWROCKI, rapporteur :

21. 2020 DJS 40 Subventions (128.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

22. 2020 DJS 69 Subventions (262.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. CHERFA prend la parole à l'occasion de ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature. Il souhaite exprimer ses remerciements, et ses regrets. Il déplore le fait d'avoir été écarté par son propre groupe, de ne pas avoir pu mener à bien la délégation à la propreté. Il émet des critiques et dénonce l'hypocrisie du groupe écologiste. Le regret de n'avoir pu maintenir dans son logement un agent de sécurité expulsé avec sa famille, en début de mandature, est notamment exprimé. L'ensemble du personnel, administratif, technique, ainsi que les agents de la Mairie sont salués, remerciés pour le bon déroulement des cérémonies et mariages. Les élus de l'opposition sont également remerciés pour la qualité du débat, l'échange constructif. Une pensée particulière est adressée aux collaborateurs disparus, et ceux partis à la retraite. Car les élus et les cabinets passent, mais le personnel reste en place.

En conclusion, M. CHERFA préconise que les adjoints apprennent à travailler de manière transversale. À l'égard du Maire, dans la perspective d'une réélection, il souhaite que son prochain mandat reste ambitieux, sincère et solidaire.

M. DAGNAUD remercie son collègue, et confirme la capacité d'écoute du Conseil.

Au moment de clôturer cette dernière séance de la mandature, tous les élus sont remerciés, ceux présents comme les absents. Leur sens du dévouement, de l'intérêt général est relevé et salué.

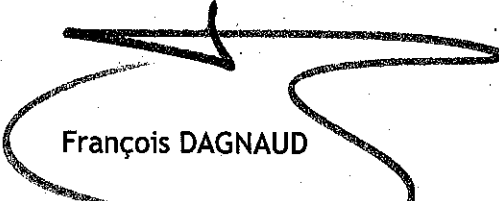
Les élus ont honoré leur mandat, exercice par essence imparfait, mais M. DAGNAUD estime que le Conseil peut être fier du travail réalisé collectivement, tout en étant conscient de la nécessité de prolonger le travail. Assumer un mandat d'élu est toujours un exercice d'humilité, où l'immensité de la tâche se mesure chaque jour. Le sens d'un élu est de privilégier l'intérêt général, le service aux autres. C'est une forme de dépassement de soi, qui n'est pas donné à tous, et une qualité à avoir. Un élu peut traverser des moments compliqués, douloureux parfois, mais le bonheur reste immense de pouvoir accompagner les belles énergies de l'arrondissement.

M. DAGNAUD considère que c'est une chance et une exigence de pouvoir poser des pierres supplémentaires sur ce chemin commun. Les élus partagent ainsi la volonté farouche de faire avancer, progresser, animer des valeurs qui rassemblent. Ainsi, un hommage est rendu aux élus de l'opposition pour ces six années et la soixantaine de Conseils durant lesquels les débats se sont tenus dans le respect - des personnes et des idées. Il n'y a eu qu'une séance où les esprits se sont à peine échauffés. M. DAGNAUD rend un hommage appuyé à ceux qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Quant à ceux qui se représentent, le Maire exprime son envie de les retrouver pour prolonger cette émulation fructueuse.

Un dernier remerciement est formulé aux habitants, pour n'avoir jamais manqué d'encourager, d'inspirer ou critiquer à bon escient. Les équipes et agents de la Mairie, réunis lors de la cérémonie des vœux, les collaborateurs et collaboratrices du cabinet, ne sont pas oubliés par M. DAGNAUD dans ce témoignage reconnaissant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h15.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue, en salle des Fêtes le mardi 12 mai 2020 à 19h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
Gabriel GAU	 François DAGNAUD